

commerce et aux méthodes commerciales des autres pays. Ce travail comporte des recherches minutieuses sur tous les aspects du régime commercial et sur l'évolution tarifaire et financière, ainsi que la préparation de données nécessaires à l'étude préliminaire et à la préparation de nouvelles conventions de commerce, du renouvellement et de la révision des accords commerciaux.

La section des tarifs étrangers de cette division fournit des renseignements aux exportateurs canadiens et aux autres services administratifs sur les tarifs, les contingents, les embargos, la documentation et d'autres facteurs techniques dans les règlements sur les importations des pays étrangers. Les nouvelles lois sur le commerce étranger et les nouveaux règlements sur les tarifs sont lus constamment afin de maintenir les renseignements à jour et de les fournir sur demande.

La section des relations commerciales recueille et enregistre les données nécessaires aux négociations commerciales futures. Les problèmes relatifs aux entraves tarifaires et autres obstructions commerciales sont étudiés. La valeur des concessions mutuelles avec les pays commerçants est examinée. La section s'occupe des représentations faites par les exportateurs canadiens, instaure la mesure qui s'impose ou donne des conseils à ce sujet. Dans l'exécution de ses fonctions, la section des recherches doit souvent avoir recours à des fonctionnaires d'autres services, spécialisés dans les diverses phases de l'industrie de l'exportation comme l'agriculture, l'industrie forestière, l'industrie minière, etc.

La section économique, encore au stage du développement, sera destinée à étudier certains sujets spéciaux, comme les restrictions non tarifaires au commerce mondial, les primes à l'exportation, les contrôles quantitatifs et les permis d'importation.

Division du blé et du grain.—Cette division s'occupe des problèmes relatifs au commerce du grain et à l'industrie de la minoterie du Canada; elle est en relation étroite avec les divers organismes commerciaux. La Division agit comme agence d'acquisition pour l'obtention d'approvisionnements de céréales et de certains produits de céréales pour les missions de ravitaillement des divers pays et pour l'A.S.R. N.U. Le directeur de la Division agit comme secrétaire du Comité du blé du Cabinet et comme officier de liaison du Ministère auprès de la Commission canadienne du blé. En outre, le directeur représente le Canada au sein du comité exécutif du Conseil international du blé.

Division de la publicité commerciale.—La Division de la publicité commerciale doit renseigner les exportateurs et les importateurs du Canada et des pays étrangers sur l'assistance offerte par les divisions du Service du commerce étranger. La Division cherche à rendre les hommes d'affaires canadiens et le public en général conscients du grand rôle que le commerce d'exportation et d'importation jouera dans la prospérité future du pays, et à faire connaître aux hommes d'affaires étrangers le Canada comme source d'une grande variété de produits et comme bon débouché. Des nouvelles et des articles présentant le Canada comme une nation commerçante, sont soumis aux quotidiens et périodiques canadiens et étrangers. La Division de la publicité commerciale est chargée de la publication hebdomadaire du Bulletin des Renseignements Commerciaux. Le Bulletin sert de véhicule aux rapports des commissaires du commerce sur la situation constamment changeante du commerce dans les pays où ils sont postés; il est envoyé aux hommes d'affaires et aux manufacturiers canadiens intéressés aux exportations et aux importations. On projette de faire paraître d'autres publications et brochures pour donner aux exportateurs et importateurs canadiens des renseignements sur toutes les questions relatives au commerce étranger. Des opuscules et d'autres sujets de réclame sont publiés en langues étran-